

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 JUN 2015**

Délibération
n° 2015.06.240

**Nautilus : modification
du règlement général
des modalités
d'utilisation des
installations**

LE VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 juin 2015**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Bernard CONTAMINE à Anne-Marie BERNAZEAU, Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Danielle CHAUVET à Joël GUITTON, Catherine DEBOEVERE à Annie MARAIS, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Françoise LEGRAND, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, François ELIE

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2015

**DELIBERATION
N° 2015.06.240**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

**NAUTILIS : MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL DES MODALITES D'UTILISATION
DES INSTALLATIONS**

Par délibération n°495 du 20 décembre 2007 modifiée, le conseil communautaire a approuvé le règlement d'attribution de créneaux horaires réservés aux installations du centre NAUTILIS.

L'annexe 1 du règlement fixe les critères d'attribution des créneaux aquatiques réservés et dresse la liste des structures bénéficiaires ainsi que la gratuité d'accès.

A cette liste, il est aujourd'hui proposé d'ajouter les structures d'accès au haut niveau qui participent au développement des disciplines repérées et à l'amélioration des performances sportives. Il s'agira en particulier de favoriser l'accueil des élèves des sections sportives (collèges et lycées) et/ou des centres départementaux d'entraînement et de formation portés soit par les clubs locaux utilisateurs des installations de NAUTILIS ou de leur représentants départementaux (comités).

Les structures devront s'engager à retenir dans leurs effectifs les seuls athlètes scolarisés (collégiens, lycées ou étudiants). Les athlètes, adultes amateurs ou professionnels, sortis du système scolaire ne pourront bénéficier des créneaux réservés à ces structures.

Le volume d'heures attribuées des structures portées par les clubs locaux doit s'intégrer dans les attributions générales fixées par délibération et précisées par convention. En revanche, pour les structures portées par un comité départemental, le volume d'heures est plafonné à 20h (ligne de 25m/par semaine en période scolaire).

Le tableau d'attribution des créneaux aquatiques réservés de l'annexe 1 est donc mis à jour.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 2 juin 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du règlement général des modalités d'utilisation des installations du centre NAUTILIS et à la piscine de La Couronne.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

03 juillet 2015

Affiché le :

03 juillet 2015